

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 80/01

ÉFAI – 010237 – AFR 16/024/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

**BURUNDI**    **Léonidas Ntakahutumana, âgé de 16 ans environ**  
**Matheso**  
**Vincent Hasavyumutima**  
**D'autres personnes détenues dans les locaux du Groupement d'intervention à Bujumbura**

Londres, le 3 avril 2001

Au moins trois personnes, dont un jeune homme âgé d'environ seize ans, sont détenues au secret par une unité spéciale de la gendarmerie, qui pratique couramment la torture. L'un des détenus a été sauvagement battu et tous trois risquent fort d'être victimes de sévices.

Léonidas Ntakahutumana aurait été roué de coups alors qu'il se trouvait aux mains du Groupement d'intervention, unité spéciale de la gendarmerie, à Bujumbura, où il a été transféré le 29 mars. Soupçonné de collaboration avec les Forces nationales de libération (FNL), un groupe d'opposition armé, il avait été arrêté en décembre 2000 et est incarcéré depuis lors. Il a d'abord été détenu dans un camp militaire connu sous le nom de SOCARDI dans le quartier de Kamenge, à Bujumbura. Apparemment, les FNL l'avaient contraint, à la fin de l'année 2000, à rapporter jusqu'à leurs bases des biens pillés à l'occasion d'un raid opéré dans le quartier de Kinama, où il réside. Il semble que les forces de sécurité aient soupçonné Léonidas Ntakahutumana d'avoir rallié les FNL, le jeune homme n'ayant pas fait savoir aux autorités qu'il était rentré à Kinama sain et sauf.

Deux autres personnes, Matheso et Vincent Hasavyumutima, sont également soupçonnées de collaboration avec l'opposition armée et détenues au secret par le Groupement d'intervention. On ignore le lieu et le motif exact de leur arrestation.

Le Groupement d'intervention n'est nullement habilité à détenir des suspects, ce qui ne l'empêche pas de le faire régulièrement et de pratiquer couramment la torture. Au moins un détenu, également soupçonné de collaboration avec les FNL, serait mort des suites de torture aux mains de cette unité, dans le courant de l'année.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le nombre de cas de torture recensés à Bujumbura a sensiblement augmenté à la suite de l'offensive lancée par les FNL. Ce groupe d'opposition armé, qui compte parmi les plus actifs du Burundi, a occupé des parties du nord de la capitale pendant environ deux semaines, avant de battre en retraite aux alentours du 10 mars.

Amnesty International s'est penchée sur le cas de plusieurs personnes arrêtées arbitrairement et torturées par les forces armées depuis cette offensive. Dans le cadre de précédentes opérations anti-insurrectionnelles, les forces de sécurité composées majoritairement de Tutsi ont tué sauvagement des civils hutu sans défense à titre de représailles. Elles ont également torturé et exécuté des civils accusés de collaboration avec l'opposition armée.

Les personnes détenues au Burundi sont couramment victimes d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements au cours des jours ou des semaines consécutives à leur arrestation. Les individus détenus par l'armée sont d'autant plus exposés à de tels sévices qu'ils sont souvent retenus captifs dans des lieux de détention non reconnus, où ils sont privés de tout contact avec leurs proches, leurs avocats, ainsi qu'avec les représentants d'organisations humanitaires ou de défense des droits humains. Les autorités militaires refusent fréquemment de révéler où se trouvent ces détenus, ce qui avive les craintes de « disparitions ». Elles affirment parfois à leurs proches – sans la moindre explication – qu'ils ont été relâchés ou qu'ils n'ont jamais été retenus captifs, laissant à craindre qu'ils n'aient été tués. Ces craintes s'avèrent fondées dans certains cas. Dans d'autres, les détenus peuvent avoir été transférés dans un autre lieu de détention et sont susceptibles de « réapparaître » ultérieurement.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogrammes** (en français ou dans votre propre langue) :

**Remarque** : veuillez vous assurer auprès des services postaux de votre pays que le courrier est bien acheminé jusqu'au Burundi.

- dites-vous préoccupé par les informations laissant entendre que Léonidas Ntakahutimana a été sauvagement battu, et faites état de votre inquiétude quant à la sécurité de cet homme, ainsi que celle de Matheso et de Vincent Hasavyumutima, tous trois détenus dans les locaux du Groupement d'intervention à Bujumbura, à la lumière de ces informations ;
- demandez instamment que les détenus puissent entrer en contact sans délai avec leurs proches et leurs avocats ainsi qu'avec des représentants d'organisations humanitaires ou de défense des droits humains, et qu'ils puissent recevoir des soins médicaux ;
- appelez les autorités à préciser les motifs de leur arrestation, et demandez que ces hommes soient libérés à défaut d'être inculpés d'une infraction prévue par la loi ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les forces de sécurité respectent les procédures prévues en matière d'arrestation et de détention, et à ce que les proches ainsi que les avocats de personnes détenues puissent entrer en contact avec elles.

**APPELS À :**

**Remarque** : La transmission des fax pouvant s'avérer difficile, nous vous invitons à faire preuve de persévérance (même si l'opérateur vous affirme que la ligne est en dérangement).

**Président :**

Son Excellence

Major Pierre Buyoya

Président de la République

Présidence de la République

BP 1870, Bujumbura, Burundi

**Télégrammes** : Président, Bujumbura, Burundi

**Fax** : + 257 22 74 90

**Formule d'appel** : Monsieur le Président de la République,

**Ministre de la Défense :**

Colonel Cyrille Ndayirukiye

Ministre de la Défense nationale

Ministère de la Défense nationale

Bujumbura, Burundi

**Télégrammes** : Ministre Défense, Bujumbura, Burundi

**Fax** : + 257 22 56 86

**Formule d'appel** : Monsieur le Ministre,

**Chef de l'État-major général de la Gendarmerie :**

Colonel Salvator Ndayiyunviye

Chef de l'État-major général de la Gendarmerie

État-major général de la Gendarmerie

Ministère de la Défense nationale

Bujumbura, Burundi

**Télégrammes** : Chef État-major Gendarmerie, Bujumbura, Burundi

**Fax** : + 257 22 56 86

**Formule d'appel** : Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Colonel, (si c'est une femme qui écrit)

**Procureur général de la République :**

Monsieur Gérard Ngendabanka

Procureur général de la République

Bujumbura, Burundi

**Télégrammes** : Procureur général, Bujumbura, Burundi

**Fax** : + 257 24 15 03

**Formule d'appel** : Monsieur le Procureur général,

**COPIES À :**

**Ministre des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale :**

Eugène Nindorera

Ministre des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale

Ministère des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale

Bujumbura, Burundi

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 15 MAI 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI - Vous pouvez également consulter le site EFAI sur internet : [www.efai.org](http://www.efai.org)*